

que le Secrétariat aux emplois supérieurs est par ailleurs à l'aise avec cette idée dans la mesure où les musées ne sont pas en annexe de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (RLRQ, chapitre G-1.02) et dans la mesure où l'argumentaire au soutien de cette position met en relief la réalité particulière des musées (mécénat).

Compte tenu que le président du conseil d'administration d'un musée n'aura pas l'obligation de se qualifier comme membre indépendant, j'ai vérifié quel pourrait être l'impact de cette nouvelle possibilité eu égard à son membership ou de sa participation au sein des trois comités du conseil d'administration institués en vertu de la *Loi sur les musées nationaux*. Après consultation du Secrétariat à la législation et après vérification auprès du Secrétariat aux emplois supérieurs, il appert tout à fait exact d'affirmer que :

- Le président du CA **qui se qualifie comme membre indépendant** peut être membre du comité de gouvernance et d'éthique, du comité des ressources humaines et du comité de vérification. Il peut également participer (au sens de « assister ») à l'un ou l'autre de ces 3 comités, sans en être membre.
- Le président du CA **qui ne se qualifie pas comme membre indépendant** peut être membre du comité de gouvernance et d'éthique et du comité des ressources humaines, mais il ne peut présider l'un ou l'autre de ces comités. De plus, un tel président du CA ne peut être membre du comité de vérification. Cependant, un tel président peut toujours participer (au sens de « assister ») à l'un ou l'autre de ces 3 comités.

Quant au directeur général d'un musée, dans son cas, il ne peut être membre d'aucun des 3 comités. Il ne peut non plus participer (au sens de « assister ») à aucune réunion de l'un ou l'autre de ces 3 comités.

Je demeure disponible pour toute question en lien avec le présent courriel.

Salutations,
Térésa

Térésa Lavoie, avocate
Ministère de la Justice
Direction des affaires juridiques
Culture et Communications
Éducation et Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 16e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : (418) 643-3747
Télécopieur : (418) 646-6849
Courriel :

AVIS IMPORTANT.

COMMISSION DE LA CULTURE ET DE
L'ÉDUCATION

Déposé le : 24 NOVEMBRE 2016

N° : CE-060

Secrétaire : [Signature]